

## Spécial Intéressement et Participation aux bénéficiaires

Suite à la publication des résultats 2017 de LCL, les montants prévisibles des primes d'Intéressement, du supplément d'Intéressement et de la Participation ont été communiqués.

**Grâce notamment au supplément d'intéressement obtenu par FO LCL (voir InFO News du 15 février 2018 disponible sur notre site fo-lcl.fr), les montants sont en hausse de 22,5 %.**

Voici les montants annoncés par la direction (sauf erreur ou omission) :

Votre Rémunération Annuelle Brute (fixe + variable individuel)	Montant brut Intéressement ET Participation ET supplément d'intéressement
30.000 €	3.895 € (3.175 € en 2017)
35.000 €	4.166 € (3.400 € en 2017)
40.000 €	4.437 € (3.624 € en 2017)
45.000 €	4.708 €



### L'Intéressement

Suite à la loi Macron d'août 2015, à défaut d'instruction d'affectation (sur PEE, PERCO ou compte de dépôt), par Internet ou par envoi du bulletin reçu en avril,  **votre Intéressement sera automatiquement investi dans le PEE fin mai.**

Placé dans le PEE, l'Intéressement est défiscalisé à la sortie, au terme de 5 ans (ou avant lors de cas exceptionnels : mariage, PACS, acquisition de la résidence principale, ...).

### Cotisations sociales et fiscalité

Si vous épargnez vos primes d'Intéressement et/ou Participation en PEE ou PERCO, **elles sont uniquement assujetties à la CSG/CRDS (9,7 % au 1er janvier 2018).**

Si vous optez pour la **perception immédiate**, outre à la CSG/CRDS, les sommes perçues seront également soumises à **l'Impôt sur le Revenu.**

### La Participation

Si vous ne faites pas connaître votre choix (virement sur le compte dépôt, PEE ou PERCO),  **votre prime sera automatiquement investie fin mai :**

- **50 % sur votre PEE** sur le fonds AMUNDI TRESORERIE ESR. Placée dans le PEE, la Participation est défiscalisée à la sortie, au terme de 5 ans (ou par anticipation lors de cas exceptionnels).
- **ET 50 % sur le PERCO**, en gestion pilotée. Dans ce cas, vous ne pourrez débloquer votre épargne qu'au moment de votre retraite ou dans très peu de cas de déblocage anticipé.

### L'abondement

**PEE** : les 50 premiers euros épargnés, **si issus de l'intéressement ou de la participation**, sont abondés à **300 %** soit + 150 €.

Pour les **610 €** suivants, l'abondement classique reste de **50 %** soit **305 € maxi.**

**PERCO** : l'abondement maxi actuel est de :

- 50 % de l'alimentation jusqu'à 400 € versés
- 25 % de 401 à 800 € versés
- 12,5 % de 801 à 1.600 € versés

soit **400 € maxi pour 1.600 €** versés.

Ces abondements sont applicables aux versements issus de l'Intéressement et/ou de la Participation.

Les abondements sont soumis à la CSG/CRDS.

### Pour résumer

**F**in avril, vous recevrez votre relevé personnel (par mail ou par courrier) précisant le montant de votre Intéressement et celui de votre Participation.

**Sans réponse de votre part avant mi mai :**

La Participation sera automatiquement versée :

- 50% sur le PEE (abondés le cas échéant)
- 50% sur le PERCO (abondés le cas échéant)

L'Intéressement sera versé par défaut fin mai sur le PEE. Il bénéficie de l'abondement dans la limite des plafonds.

**Conseil FO LCL** : pratique et rapide, saisissez vos choix sur :

[www.amundi-ee.com](http://www.amundi-ee.com)